

Les Eq'Eaux

Cfdt:

VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

Octobre 2015 - N°15



ÉDITORIAL

Ce mois-ci, l'heure est à la mobilisation générale. Le ministère et la direction jouent la montre sur la question des logements à VNF. C'est bien de l'avenir financier et de l'hébergement des agents dont il est question. Toutes les équipes syndicales font front commun pour obtenir des garanties rapides de la part du ministère et de la direction. Pour les obliger à vous entendre, pour être en capacité de vous défendre, nous avons besoin que vous soyez avec nous. Votre mobilisation sera déterminante dans ce bras de fer. Bonne lecture à vous !

PAGE 2	À la une (suite)
PAGE 3	À la une (suite) + Clin d'oeil
PAGE 4	Calendrier / Les Eq'Eaux Nationaux : > Et déjà presque un an...
PAGE 5	Les Eq'Eaux Nationaux : > Société de projet sous surveillance > Risques Psychosociaux, mode d'emploi !
PAGE 6	Les Eq'Eaux Nationaux : > La Stratégie du KO

PAGE 8	Les Eq'Eaux Nationaux : > Ça Tangué au service informatique Les Eq'Eaux des Ministères : > Allo ? Ségo ? Et la méthodo ?
PAGE 9	Les Eq'Eaux des Ministères : > Allo ? Ségo ? Et la méthodo ? (suite)

À la une

AVIS DE TEMPÊTE AU SEIN DES VOIES NAVIGABLES DE FRANCE : APPEL À LA GRÈVE ET À LA MOBILISATION DES PERSONNELS : BOUGEZ OU PAYEZ !

Le 31 décembre 2015, VNF verra le moratoire sur la réforme du statut des logements de service arriver à terme et celui-ci devra s'appliquer de fait, à l'ensemble des logements de VNF.

QUELS RISQUES POUR LES AGENTS ACTUELLEMENT LOGÉS ?

- passage du logement de Nécessité Absolue de Service (NAS) à un logement en Contrat d'Occupation à titre Précaire (COP A = barème défini par France Domaine minoré de 50%). Vous devez savoir que cela va impacter 50% des logements actuellement en NAS, donc 1 agent sur 2 sera concerné. De plus, il n'y a aucune garantie que dans un second temps, les « rescapés » ne soient pas les prochains impactés. Concernant la revalorisation des avantages en nature, **tout le monde sera touché !**

- passage des logements d'Utilité de Service (US) en COP A. Risque de la remise en cause des tours d'astreintes et du montant de la redevance qui pourrait parfois atteindre des sommes inconsidérées ;

INTERSYNDICALE CFTD- VNF / FO / CGT SUR LES LOGEMENTS VNF ET SUR LE DÉPLAFONNEMENT DE LA PTETE CONFORMÉMENT À L'ACCORD SIGNÉ.



- passage des logements actuellement en NAS, US, Contrat d'Occupation Temporaire (COT) ou COP vers une COP-15 (montants définis par France Domaine minorés de 15%) ce qui peut avoir un effet important sur vos finances !

- À partir du 1^{er} janvier 2016 et à la notification des nouveaux barèmes de France Domaine, la DRH informe qu'un délai d'un mois sera laissé à l'agent pour accepter cette augmentation et en cas de refus, il aura trois mois pour se trouver ainsi que sa famille, un nouveau logement ! (circulez, il n'y a rien à voir !)

suite p.2



SOYEZ SUR VOS GARDES

Dans de nombreuses DT les courriers sont déjà prêts ! Afin de sonder vos réactions, les DT avaient organisé des réunions de présentation que [nous avons réussi à suspendre](#) pour le moment, celles-ci ne reposant sur aucune base ! La direction attend visiblement de voir si vous allez réagir ou si les agents vont se résigner.

VNF OU LA GRANDE MUETTE

À ce stade, alors que nous relançons sans cesse la direction dans les instances nationales, mais également au sein du ministère, nous n'avons aucun élément fourni sur :

- la garantie formalisée sur le 0 € d'impact pour le personnel actuellement logé ;
- la méthode envisagée pour y parvenir et le garantir (ex : un arrêté stipulant que les nouvelles règles ne s'appliqueront uniquement que sur les nouvelles attributions) ;
- le barème fixé par France Domaine (à ce stade seuls 495 logements ont été évalués, soit la moitié du parc des NAS et US) ;
- le calendrier et la méthode de mise en œuvre pour les futures attributions de logements ;
- la renégociation de l'astreinte ;
- une étude d'impact globale de ce projet de réforme.

POLITIQUE DES PETITS BRAS

- certaines estimations réalisées par France Domaine semblent irréalistes et sont inacceptables. Que penser d'une évaluation où seulement quelques photos permettront de fixer le montant de la redevance... ? Le Directeur Général indiquait à la dernière réunion DS/DG qu'il demanderait un réexamen de ces estimations ;
- le projet d'arrêté fixant les modalités d'attribution des logements en NAS / COP A ou COP-15 est incohérent, comporte de nombreuses erreurs et n'a donné lieu à aucune concertation nationale et locale ;
- ce n'est pas en un mois ou deux, alors que France

Domaine n'a toujours pas rempli sa part de travail, que nous serons en capacité de définir une analyse sérieuse de la classification, une négociation serrée des évaluations, une concertation nationale, puis locale avec les OS et les instances représentatives ;

- cette réforme impactant directement l'organisation et les conditions de travail des agents, la direction a l'obligation de programmer en amont la consultation des instances et notamment du CHSCT. À ce stade rien n'est programmé !

INCOGNITO

Le sentiment, partagé par beaucoup d'agents, est que la direction souhaite passer par la petite porte en les mettant au pied du mur.

Si ce n'est pas la volonté de la direction, c'est au moins celle du ministère !

De plus, le Directeur Général s'était engagé en novembre 2014 dans l'accord PTETE, à faire la demande du déplaçonnement de celle-ci à hauteur des Directions Interrégionales des Routes (DIR) pour une application en 2015.

RUÉE DANS LES BRANCARDS

Nous exigeons le respect des engagements signés et demandons le déplaçonnement, tel que le DG s'y était engagé !

De fait, après avoir alerté et prévenu le cabinet de la Ministre et la Direction générale de VNF, la CFDT-VNF en intersyndicale avec FO et la CGT (nous devons être unis dans l'intérêt collectif) a décidé de [déposer un préavis de grève pour le 26 novembre 2015](#).



Pourquoi cette date ?

- Nous avons fait le choix de laisser un délai suffisant à la direction et au ministère afin de proposer un protocole d'accord de sortie de crise. Nous ne faisons pas grève pour le plaisir mais bien parce qu'il n'y a pas d'autre alternative ! Il leur appartient dans ce délai d'apporter des garanties suffisantes pour que le préavis de grève soit levé !
- Le cas échéant, le 26 novembre est la date du prochain conseil d'administration où tous les représentants de la direction et de nos tutelles seront présents. Nous souhaitons que ces derniers assument les conséquences de l'absence de dialogue social et des fausses promesses faites depuis des mois ! Cela sera l'occasion de leur rendre visite !

suite p.3



Comment s'organise la grève et avec qui ?

Cet appel à la grève intersyndicale est purement sur des revendications VNF, sur le respect des engagements ministériels et de l'application des accords signés. De fait, elle s'adresse, à l'ensemble du personnel concerné **qui souhaite agir plutôt que de subir ! Si vous ne bougez pas, demain il sera trop tard !!**

Notre seul objectif est d'aboutir à la défense de vos intérêts pour vous et avec vous !

Suite à notre intervention au Comité Technique Ministériel (CTM) du 1er octobre 2015 et suite aux multiples interventions des uns et des autres, **nous serons reçus en intersyndicale le 3 novembre au cabinet ministériel.** Ce jour-là, nous attendons des réponses concrètes et des engagements formalisés.

En termes d'organisation, nous nous réunirons en intersyndicale le 3 novembre à l'antenne de Paris pour définir ensemble des actions qui pourraient être mises en place le 26 novembre. Si, la réunion du 3 novembre avec le cabinet ministériel n'est pas concluante sur l'ensemble de nos revendications, vous serez informé en temps réel. Nous

vous communiquerons les éléments nécessaires pour l'organisation du mouvement qui aura vocation à leur faire comprendre qu'il n'est pas admissible de « se jouer » des personnels.

Nous dénonçons la gestion à la petite semaine d'un sujet aussi sensible et ayant des impacts aussi importants pour les agents ! Nous n'attendons pas que le couperet tombe, nous n'attendons pas que des agents se fassent pousser dehors ou étrangler financièrement ! Nous n'accepterons pas plus longtemps la négociation d'accords qui, au final, ne sont pas respectés ! Nous voulons et nous obtiendrons, avec une mobilisation suffisamment forte, gain de cause, car la cause est juste.

PAS DE BRAS, PAS DE CHOCOLAT !

On se bat et on se mobilise pour vous et nous n'y parviendrons qu'avec vous ! Ne soyons pas dupes, si la direction ne met pas à profit ce délai pour sortir de cette crise, si nous sommes forcés d'aller jusqu'à la grève, et si la mobilisation n'est pas forte, vous le paierez directement dès le mois de janvier et pour toutes les années à venir ! Soyons unis et solidaires et obtenons les garanties qui stabiliseront ces acquis pour les prochaines années et obtenons la concrétisation de vos droits.

3 revendications à retenir :

- report du moratoire pour laisser un réel temps au dialogue social ;
- 0 euro d'impact pour tout le personnel actuellement logé et maintien des dispositions actuelles (engagement écrit en définissant la méthode d'application) ;
- obtention du déplafonnement de la PTETE à hauteur des DIR dans le cadre du dernier accord PTETE de novembre 2014.

De plus, si le ministère et la direction obligent le personnel à la grève pour faire valoir leur droit et le bon sens, qu'ils soient prévenus que nous revendiquerons également la prise en charge de la ou des journées de grève à venir, car la direction en sera responsable ! ■

“N'acceptez jamais la défaite, vous êtes peut-être à un pas de la réussite.” - Jack E. Addington

Clin d'œil : Cher Papy Noël

« Cher Papy Noël, aurais-tu signé un pacte avec le Grinch ? Comment est-il possible que tu joues la montre sur les questions des logements à VNF ? Crois-tu un seul instant que nous resterons les bras croisés face à cette situation qui met en danger autant d'agents et leurs familles ? Si ton manque de générosité de Noël dernier était désolant, nous ne permettrons pas que les cadeaux au pied du sapin soient cette fois-ci « empoisonnés. »



Les Eq'Eaux Nationaux

Calendrier

Calendrier prévisionnel des pré-CAP, des CAP et CCP Nationales en 2015 [Cliquez-ici](#)



29 octobre 2015 :

Après-midi : Réunion bilatérale CFDT/DG : Projet stratégique de l'EPA VNF
Après-midi : Réunion portant sur le bilan NAO de l'exercice 2015 DRHM/CFDT

3 novembre 2015 :

Réunion Intersyndicale au Cabinet Ministériel

5 novembre 2015 :

Matin : Réunion CTU Formation plénière
Après-midi : Réunion CTU Formation représentant les agents de droit public

12 novembre 2015 :

Réunion DG/DS

24 novembre 2015 :

Réunion CTU Formation représentant les salariés de droit privé

25 novembre 2015 :

Matin : Réunion CTU Formation plénière

26 novembre 2015 :

Matin : Réunion CHSCT Central

ET DÉJÀ PRESQU'UN AN...

Dans la newsletter de janvier 2015, nous avons rédigé un article sur la mobilité à VNF et notamment sur la circulaire mobilité.

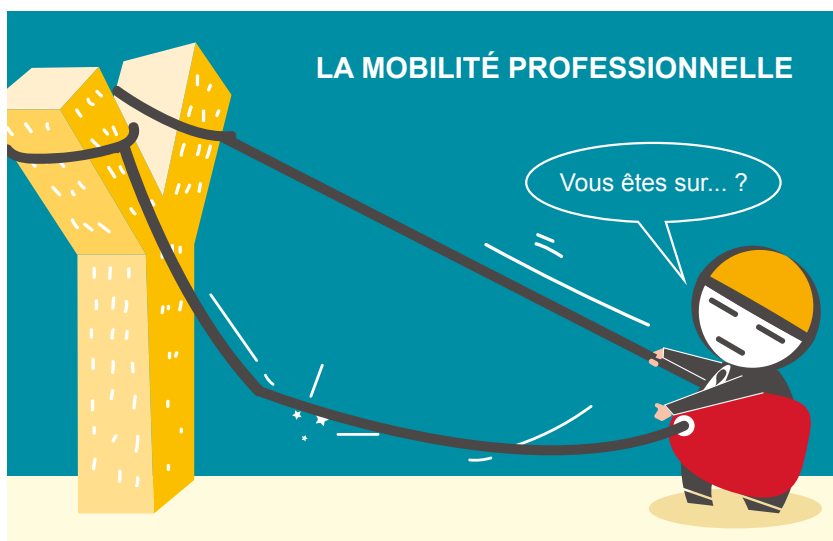
Voilà déjà presque un an de passé et nous pourrions penser que l'article date d'hier.

En effet, malgré un bilan fin 2014 qui laissait apparaître un grand nombre d'incohérences, de faiblesses et de freins à l'embauche, la direction, qui adore collectionner les bilans en tous genres, n'en a tiré aucune conséquence et n'a rien fait pour améliorer les choses.

Pire, malgré nos relances sur le sujet, la direction fait la sourde oreille et refuse de remettre le sujet de la mobilité sur la table !

Le constat ne s'est pas fait attendre :

- précarisation des emplois et passage obligé par une période CDD équivalente à une période d'essai à rallonge ;
- délai de recrutement toujours aussi long ;
- carence de candidat et peu de mobilité au sein du MEDDE ;
- délai et formalisation de réponse aux personnels non respectés ;
- course au CDD en fin d'année pour minorer les suppressions de poste liées à la vacance ;
- lenteurs administratives pour fournir les arrêtés, les



avenants au contrat de travail et parfois le contrat de travail lui-même ;

- contournement à la convenance de VNF de la procédure mobilité ;
- toujours aucune concordance de la grille de classification public/privé ;

Si ce chantier dépasse la direction, qu'en sera-t-il lors des 1 500 départs en retraite que va encaisser notre établissement lors des 5 prochaines années ?

Il serait temps de se poser les bonnes questions et ne pas attendre encore une fois d'être au pied du mur pour réagir ou pleurer ! ■

Bon à savoir

Le contrôleur budgétaire a validé le marché mutuelle sans observation. Les lettres de rejet aux candidats non retenus ont été envoyés et le marché pourra être notifié au candidat retenu qu'après le délai de 11 jours calendaires réglementaire, soit début novembre.

Dès la notification au prestataire retenu, nous vous informerons et nous demanderons la mise en place d'une communication interne et d'une information avec le personnel. Nous demanderons également que cette réunion soit filmée et mise en ligne sur l'intranet pour nos collègues des directions territoriales.



SOCIÉTÉ DE PROJET SOUS SURVEILLANCE

Quelques ondes positives...

Nous ne reviendrons pas sur la UNE de la newsletter du mois dernier qui a d'ailleurs été l'inspiration de la UNE de la revue de presse quotidienne de VNF du 14 octobre 2015, mais nous tenons à vous informer des dernières avancées en la matière.

Les deux premières réunions d'information des salariés de la DLEI et du Directeur Général se sont tenues, et faute d'avoir toutes les réponses à ce stade, la direction semble vouloir jouer la carte de la transparence et du dialogue social sur ce sujet.

La CFDT-VNF a sollicité la direction générale pour commencer à définir le protocole de méthode dans le cadre du transfert éventuel des salariés de la DLEI vers la société de projet. Là aussi, la direction générale a été à l'écoute de nos remarques et pour le moment, le projet d'ordonnance devant cadrer les grandes lignes du transfert envisagé, semble prendre en compte les aspects sociaux et les engagements verbaux du Directeur Général.

Ainsi, on s'oriente à priori, vers un futur ÉPIC où les salariés de VNF pourraient être mis, dans un premier temps, à disposition pour une période probatoire de 6 mois. À la fin de la période probatoire, et une fois tous les éléments connus, il leur appartiendra d'opter pour VNF ou pour la société de projet.

...Mais toujours de grandes inconnues

Si dans l'ensemble, il paraît que le projet aille dans le bon sens, plusieurs points ne sont pas encore éclaircis à ce jour :

- l'impact des futures élections régionales sur les engagements à venir des collectivités ;
- le bouclage des conventions de financement avec les collectivités locales, l'État ne s'engagera pas sans cette partie de financement stabilisée ;
- l'emplacement du futur siège de la société de projet et les éventuelles annexes qui pourraient exister ;
- le devenir de la Direction des Liaisons Européenne et Innovations qui devra être reconfiguré.

Le Directeur Général s'est engagé d'ici la fin de l'année à stabiliser l'organigramme de la prochaine DLEI et de la future société de projet, en sa qualité de préfigurateur. Pour y parvenir, les concertations et les pré-positionnements débuteront dès le mois de novembre afin d'apporter de la visibilité au personnel en place. ■

RISQUES PSYCHOSOCIAUX, MODE D'EMPLOI !

La direction a entamé, suite à la consultation en 2014 du groupe de travail du CHSCT central, la mise en place de formation pour les risques psychosociaux et des sous-groupes de travail au niveau des CHSCT locaux.

Dans le cadre de ces formations RPS, il était prévu de former les membres des CLHSCT à tenir des ateliers qui auront vocation à auditer le personnel des DT et du siège sur les RPS. L'exercice étant de remplir un formulaire de questions de l'INRS selon la méthode GOLLAC.

La formation est générique mais contient sur la seconde journée la mise en place d'ateliers afin de mettre en situation

d'auditeur les membres des CLHSCT.

La position de la CFDT-VNF en la matière est la suivante :

- nous sommes favorables, conformément au groupe de travail national qui avait été mis en place et qui avait validé ce principe, à ce qu'enfin des actions soient menées au titre des RPS ;
- nous souhaitons en effet participer aux formations RPS, car il est important de savoir de quoi on parle et de comprendre comment vont être menés les entretiens ;

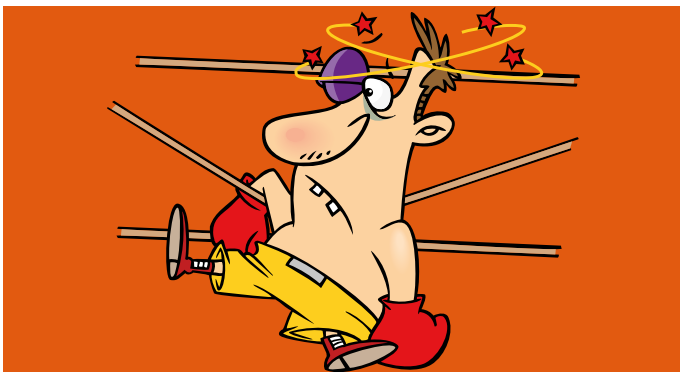
Néanmoins :

C'est uniquement à la direction, à la médecine de prévention, aux Services Sociaux ou aux prestataires que la direction aura délégués en la matière, de mener ces ateliers. Ce n'est pas aux membres élus du CLHSCT d'assumer cette mission.

Il est important que dans l'esprit des personnels soit bien faite la distinction entre les prérogatives de la direction et celle des élus du CLHSCT. Notre rôle est d'être garant de la santé, de la sécurité, de l'hygiène au travail et du respect des conditions de travail ; la responsabilité civile et pénale, de garantir la santé et la sécurité aux agents de VNF incombe uniquement à la direction.

- nous souhaitons que les mises à jour du Document Unique sur la partie RPS soient faites par des professionnels dans ce domaine ;
- nous souhaitons que soit associé à ces audits un psychologue ;
- nous souhaitons, qu'au sein de chaque DT, un bilan soit fait au CLHSCT, et nous souhaitons qu'au CHSCT central soit présentée une restitution globale de l'ensemble des ateliers ;
- enfin, nous sommes volontaires pour participer aux réflexions sur les mesures à mettre en œuvre pour lutter contre les RPS.

LA STRATÉGIE DU KO



UNE PILULE DIFFICILE À AVALER

Il paraît que lorsque l'on mange doucement, on digère mieux ! A ce jour, nous n'avons même pas eu une petite cuillère de GAVISCON ® pour faire passer l'aigreur des nouvelles annoncées dans le projet stratégique minimaliste de VNF !

Programmé de manière surprenante pour un passage au Conseil d'Administration de septembre, le projet stratégique, loin de faire consensus en interne comme en externe, a été repoussé, aux dernières nouvelles, au Conseil d'Administration de novembre. Pourtant, si une partie de nos remarques ont été entendues, (comme par exemple, replacer le personnel au cœur de ce projet en faisant de la GPEECC une priorité), bien d'autres ne l'ont pas été ! Face à ce projet stratégique, la question primordiale et centrale est de définir quels seront les moyens mis en œuvre ? Cela ne peut se faire qu'au travers d'un Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) où l'État s'engagera et donnera

Petit message de bon sens à la direction : Nous nous interrogeons sur la volonté du ministère d'en faire un sujet prioritaire et donc, en bon élève, de la direction de VNF de le reprendre. En effet, à l'inverse de cette volonté, nous constatons très régulièrement des décisions ou même des « non décisions » qui sont génératrices de RPS et sur lesquelles, la direction pourrait agir dès maintenant ! La UNE de notre newsletter en est un exemple frappant pour n'en citer qu'un ! Alors, pour être non plus dans un bilan complémentaire, qui sera ajouté à votre très longue collection, soyons proactifs et concertons, dans la limite de vos prérogatives, il y a déjà de quoi faire, des décisions concrètes qu'il conviendrait de prendre ! ■



une visibilité à VNF. C'est uniquement dans ce sens que nous pourrions juger de la cohérence ou non de ce projet stratégique.

Il est annoncé, entre autres, dans ce projet qu'il faut :

- avoir une autre vision des Ressources Humaines et du dialogue social ;
- reconnaître l'investissement des personnels comme par exemple des chefs d'équipes en évoquant la nécessité d'un repyramidage des catégories C en catégories B.
- s'équiper de nouveaux outils plus modernes ;
- avoir une politique plus volontariste sur les mobilités et qu'à ce titre, il faut les rendre plus attractives ;
- que les 1500 départs à venir, d'ici 2020, soient une occasion d'évoluer sans brusquer ou imposer des mobilités et de recentrer les moyens sur les axes prioritaires ;
- continuer de faire du développement ;
- accroître la communication.

DES PAROLES, DES PAROLES, ET TOUJOURS DES PAROLES

La CFDT-VNF est prête à discuter de tout, mais pour atteindre des objectifs, il faut des moyens ! Le passé a d'ailleurs démontré qu'avec l'État, il vaut mieux contractualiser que d'en parler ! Les paroles s'envolent, les écrits restent !

Rappelons que dans la dernière [négociation sur la PTETE](#), le Directeur Général s'était engagé, à notre demande, d'obtenir le dé plafonnement de celle-ci et permettre ainsi, entre autres, de revaloriser l'encadrement de proximité. Il avait d'ailleurs été précisé qu'en l'absence de dé plafonnement pour 2015, une compensation serait mise en place. Rappelons également qu'il avait annoncé suite à nos revendications, qu'enfin, il y aurait une revalorisation du régime indemnitaire des catégories administratives et techniques trop souvent oubliées et laissées pour compte ! A ce jour, la direction a réussi l'exploit de créer une nouvelle catégorie de PTETE pour l'encadrement sans rien ou quasiment rien leur donner ! Également, suite à « une nouvelle crise d'amnésie », elle n'évoque plus, la revalorisation du régime indemnitaire des catégories administratives et techniques !

Par cet exemple frappant, nous pouvons constater qu'entre l'objectif initial et final, il y a une contradiction totale faute de moyens et disons-le, parfois, de volonté !



EN FINIR AVEC LA POLITIQUE DE L'AUTRUCHE

La réalité malheureuse, est que l'on constate que faute de recrutement, s'il n'y a pas de saisonnier sur certains secteurs, on ne peut plus assurer les missions ! Cela n'est pas acceptable ! Il doit y avoir les autorisations de recrutement là où elles sont nécessaires et cela ne doit pas être compensé par un détournement des missions exercées par les saisonniers !

Nous avons de nouveau demandé des engagements sur le fait que les agents, actuellement localisés sur un réseau devant être déclassé, n'aient pas de perte financière sur le régime indemnitaire. L'Indemnité Compensatrice Transitoire (ICT) n'est pas en soi une réponse satisfaisante car elle a une durée limitée à 3 ans ! Nous voulons des garanties sur le long terme !

Enfin, nous avons rappelé au DG que ce projet n'avait donné lieu à aucune concertation avec les OS, les instances représentatives du personnel nationales et locales mais simplement à une ou deux, petites présentations. Nous aurions voulu pouvoir participer à sa construction et son élaboration avec une vision beaucoup plus ambitieuse ! Nous avons donc demandé que la consultation soit décalée à la réalisation du COP et que ce délai soit mis à profit pour concerter avec les instances représentatives du personnel en national et en local notamment sur les critères de classification. Ce projet ne pourra pas fonctionner sans moyens et sans l'adhésion du personnel ! À ce titre, [nous avons interpellé l'ensemble des députés et des sénateurs](#) pour les informer et les alerter sur les conséquences de ce projet stratégique et celles sur la réforme des logements ■

LE NERF DE LA GUERRE !

Rappelons que le projet stratégique estime que le niveau d'investissement nécessaire à la remise en état, à la mise aux normes et à la modernisation de l'ensemble du réseau, hors opérations de développement, s'élève à 250 millions d'euros courants par an, sur la période 2014 - 2035, selon l'étude réalisée en préparation du rapport présenté en 2013 par la Commission Mobilité 21 présidée par le député Philippe DURON.

Comment se résoudre à définir une politique minimaliste où l'objectif est de poursuivre la baisse des moyens humains et financiers alors qu'il est évident que ces derniers devraient être démultipliés ? Comment croire à la volonté du report modal et au Grenelle de l'environnement si la base de ce projet est de baisser les moyens alors que l'on devrait, au contraire, les accroître ? Enfin, comment croire au projet stratégique, si l'État ne s'engage pas en parallèle sur un COP digne de ce nom !

UN PLAN STRATEGIQUE À CONTRE-COURANT !

Nous avons également dénoncé lors de la dernière réunion DS/DG du 22 octobre, la déclassification d'une grande partie du réseau en réseau touristique ! Le sentiment est une volonté d'accentuer les recrutements de saisonniers plutôt que des postes sous statut public ! Cela contribue à la précarisation des emplois et impacte les deux statuts privé et public. En effet, à effectif constant public et privé, plus il y aura de saisonniers qui comptent comme des ETP dans le plafond d'emploi privé, moins il y aura de CDI et d'agents d'exploitation ! L'équilibre public/privé sera faussé avec un semblant d'augmentation d'emplois privés alors qu'il ne s'agira, tout simplement, que d'une augmentation massive du nombre de saisonniers et donc d'emploi précaire. Tout le monde y perd ! Nous avons demandé que ce point soit éclairci dans le projet stratégique en rappelant que [l'accord saisonnier, signé en 2013](#) par la CFDT-VNF, prévoit que ces derniers ne peuvent pas remplacer les agents d'exploitation, qu'ils doivent être positionnés uniquement en renfort (et non à la place) sur le réseau touristique, avec des missions de renfort d'exploitation ou d'entretien de 1er niveau.



ÇA TANGUE AU SERVICE INFORMATIQUE

D'ici la fin 2017, le service des services informatiques de l'EPA va connaître de grands changements avec un impact direct sur le quotidien de l'ensemble du personnel de l'EPA :

- pour la fin 2015, les agents de droit public ne seront plus sur le réseau du ministère mais sur le réseau VNF, l'EPA sera autonome ;
- tout au long de l'année 2016, les boîtes aux lettres de messagerie seront rapatriées du MEDDE à VNF et tous les agents actuellement sur Mélanie vont passer sur Outlook ;
- pour la fin 2017, il y aura homogénéisation des postes de travail avec la même suite bureautique MICROSOFT.

Pour ce faire, le ministère à la création de l'EPA avait estimé à 4 ETP la charge de travail supplémentaire et VNF a entrepris un agrandissement de sa salle serveur au siège de Béthune. Pourtant, malgré de nombreuses relances de la CFDT-VNF, les postes n'ont jamais été publiés lors des cycles mobilités.

Maintenant, la direction sonne l'urgence de recruter et souhaite le faire en dehors des cycles mobilités estimant que les compétences recherchées ne se trouveront pas au sein du MEDDE.

Pour la CFDT-VNF, si nous sommes d'accord pour ouvrir les postes en interne en susceptibles d'être vacants (dans l'attente du CTUP programmé le 24 novembre 2015) nous n'acceptons pas qu'ils soient publiés en externe en dehors du cycle mobilité.

MAL DE MER EN PERSPECTIVE

Nous avons donc demandé à la direction de les publier en interne au sein de l'EPA, en adressant une communication spécifique à l'ensemble du personnel, afin d'en garantir la bonne diffusion et de permettre à tout un chacun de postuler s'il le souhaite. Le délai d'ici janvier devra être mis à profit pour recevoir les candidats internes. Depuis, les postes ont bien été publiés en interne, et comme à l'habitude, la CFDT-VNF a en charge la communication.

De plus, au vu des responsabilités grandissantes de ce service, avec une couverture nationale, une hiérarchie fonctionnelle de plus de 60 personnes, on peut se poser la question du bon positionnement de la SSI en tant que Service. Attendons de connaître la nouvelle organisation qui devrait aboutir à une meilleure gouvernance du Système d'information et espérons simplement que, comme pour d'autres, cela ne soit pas uniquement l'occasion de rebattre les cartes !

Enfin, nous regrettons le manque de transparence et de communication sur ce sujet qui n'est pas neutre pour le quotidien des personnels. Nous regrettons le manque d'anticipation dans la formation aux nouvelles technologies et avons demandé que ce soit un axe de formation prioritaire dès 2016. Nous n'accepterons pas que ces transformations se fassent à marche forcée sans accompagnement. ■

Les Eq'Eaux du Ministère

ALLO ? SÉGO ? ET LA MÉTHODO ?

Le 1er octobre 2015, la CFDT-VNF, avec l'appui de sa fédération, s'est invitée au Comité Technique Ministériel budgétaire auquel participaient Mesdames les Ministres Sylvia PINEL et Ségolène ROYAL.

En contestation des arbitrages, des baisses de moyens et d'effectifs, certains syndicats ont fait le choix de quitter la séance après la lecture des déclarations préalables de l'ensemble des OS.

Pour notre part, nous avons pensé que cela aurait été de rendre service à nos chers Ministres qui n'auraient eu, de fait, qu'à se soustraire à certaines questions et interpellations dérangeantes.

QUAND LA CFDT-VNF INTERPELE DIRECTEMENT LES MINISTRES

Concernant VNF, seule la CFDT-VNF a saisi cette occasion [pour interpeller](#) directement Madame Ségolène Royal en l'alertant sur la situation grave et alarmante des logements de service et l'impact que cela aurait sur le personnel



dès le 1er janvier 2016 suite à la fin du moratoire. Nous avons insisté sur les tensions et inquiétudes que cela procurait au personnel logé et affirmé notre indignation sur la méthode, en précisant qu'avec le personnel nous ne laisserions pas faire. Nous avons exigé un RDV qu'elle nous avait promis pour la semaine suivante, demandant au SG et à son conseiller social Monsieur MOURLON de faire le nécessaire.

Malheureusement, tel le chant des sirènes, les promesses politiques ne mènent pas loin et nous avons dû continuer nos interpellations pressantes pour enfin obtenir un rendez-vous avec son conseiller social, Monsieur MOURLON, le 22 octobre après-midi.

LA CFDT-VNF HAUSSE LE TON

Nous avons lors de cette réunion bilatérale, explicité les contradictions sur la réforme des logements, évoqué les incohérences du projet stratégique en sollicitant sur ce point, une rencontre ministérielle avant la présentation au CA de VNF. Nous avons également rappelé les engagements de la direction et de Monsieur GUZY (ex-Conseiller Social de M. VIDALIES) sur le déplafonnement de la PTETE en 2015. Là aussi, nous attendons des réponses !

Nous avons fourni au Conseiller Social de nouveaux arguments plaidant la cause des revendications intersyndicales, nous avons dénoncé le manque de discernement, de méthodologie, de respect des agents sur la gestion du dossier logement. Nous avons également demandé dans la prise en compte de la revendication « du 0 € d'impact », la notion des avantages en nature qui ne sera pas neutre pour le personnel. Outre les impôts, cela peut avoir des incidences importantes pour l'attribution de bourses d'études, d'aides diverses, chèques vacances et autres. Cela sera particulièrement le cas pour TOUS les agents maintenus en NAS suite à la réforme ! Ainsi, il est important que tous soient mobilisés ! Le Conseiller Social nous a confirmé que cette notion leur avait échappé et qu'il la prendrait en compte pour les réponses attendues par les OS le 3 novembre !

Après plus d'une heure trente de réunion, où ce dernier a été à l'écoute, nous lui avons fortement conseillé de venir avec des éléments concrets le 3 novembre 2015 et que nous n'en étions plus aux réflexions mais à l'action !

